



**JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL
POUR UNE CARRIÈRE VOUÉE AU PATRIMOINE**

APPEL À CANDIDATURES POUR UN NOUVEAU FINANCEMENT

Date d'échéance : 22 juillet 2016

Une partie importante du mandat de la Ministre du Patrimoine canadien étant « d'accroître le financement accordé au programme Jeunesse Canada au travail pour aider à préparer la prochaine génération de Canadiens qui travaille dans le secteur du patrimoine », nous sommes fiers d'annoncer un nouvel investissement de 1,4 million de dollars dans le programme Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine en 2016-2017, visant à financer de nouveaux stages pour les jeunes diplômés, dans les sphères du patrimoine en lien avec le travail des musées, des bibliothèques, des centres d'archives, des sites patrimoniaux et du patrimoine bâtis.

Ce nouvel investissement permettra à l'Association des musées canadiens de financer **102 nouveaux postes de stage au Canada**.

Jeunesse Canada au travail – une définition

Jeunesse Canada au travail (JCT) est une initiative du ministère du Patrimoine canadien qui, depuis 1996, aide les jeunes Canadiennes et Canadiens à développer leurs compétences de travail et à obtenir une expérience d'emploi.

JCT fait partie de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada qui a pour objectif d'aider les jeunes, étudiants et diplômés, et plus particulièrement ceux confrontés à des obstacles à l'emploi, à acquérir les compétences et l'expérience dont ils ont besoin pour accéder au marché du travail.

JCT pour une carrière vouée au patrimoine (JCT-CVP) est la structure de financement qui permet aux musées et organismes patrimoniaux de créer des opportunités de stage pour les jeunes diplômés canadiens.

Quel type d'organisme peut déposer une demande?

La priorité de l'AMC est de financer des musées et des organismes patrimoniaux canadiens. Les employeurs doivent satisfaire aux critères d'admissibilité de JCT-CVP (stages au Canada), tels que précisés dans :

- [Le Guide de l'Employeur](#)
- [JCT-CVP, critères d'admissibilité pour les employeurs](#)

Quels types de participants peuvent bénéficier des programmes? Comment les participants sont-ils sélectionnés?

Les stages sont destinés aux diplômés âgés de 16 à 30 ans de niveau post-secondaires qui ont terminé leurs études dans les 24 mois précédant le stage JCT. Les jeunes diplômés doivent satisfaire aux critères généraux de JCT et aux critères spécifiques de JCT-CVP (stages au Canada), tels que précisés dans :

- [JCT-CVP critères d'admissibilité pour les jeunes diplômés](#)

Les employeurs approuvés sont tenus d'effectuer leurs propres recrutements.

Chaque recrutement doit s'effectuer de manière juste et équitable, par exemple par le biais d'une compétition ouverte et d'une sélection impartiale des candidats admissibles. Les candidats doivent recevoir une réponse dans un délai raisonnable.

Les exigences JCT-CVP en matière de stage pour cet appel à candidature au nouveau financement

- Les stages doivent être prévus pour une durée minimale de quatre mois et un maximum de six mois;
- Les stages doivent débuter au plus tôt le 1er octobre 2016 et se terminer au plus tard le 31 mars 2017;
- Les stages doivent offrir trente à quarante heures de travail par semaine. Seuls les jeunes handicapés peuvent travailler à temps partiel.

Comment les demandes JCT-CVP sont-elles révisées et sélectionnées?

Toutes les demandes sont évaluées par un comité de révision par les pairs constitué de professionnels du domaine muséal. La sélection des emplois est faite selon des critères établis par le ministère du Patrimoine canadien :

- [JCT-CVP Critères d'évaluation pour les stages au Canada](#)

La priorité sera donnée aux :

- Employeurs avec un mandat relié au patrimoine culturel
- Employeurs autochtones
- Employeurs qui embauchent des jeunes diplômés Autochtones
- projets reliés au patrimoine Autochtone
- projets reliés à l'histoire canadienne et/ou au 150^e anniversaire de la Confédération en 2017.

À combien s'élève le financement offert?

JCT offre des subventions partielles pour les frais d'emploi jusqu'à un maximum de 10 000 \$ par stage. JCT-CVP verse généralement entre 25 et 50 pourcent des coûts liés au stage du diplômé (salaires, avantages sociaux et autres dépenses admissibles) et peut, lorsque justifié, subventionner jusqu'à 75 pourcent des coûts d'emploi.

Comment déposer une demande?

Déposez votre demande en ligne au www.jeunessecanadaautravail.ca avant la date limite.

L'AMC vous suggère fortement de préparer votre dossier dans un document de type Word ou de format texte avant de remplir la demande en ligne.

L'Annexe B du [Guide de l'employeur](#) contient tous les renseignements nécessaires pour soumettre votre demande en ligne.

Date d'échéance pour les demandes

Vendredi 22 juillet 2016

À quel moment les décisions de financement seront-elles annoncées?

Ceci étant un appel à candidatures pour un nouveau financement, l'AMC s'attend à ce que les décisions soient prises début septembre 2016.

Des outils clés

- [Section « Jeunesse Canada au travail – Renseignements pour les employeurs » du site web de l'AMC](#)
- [Le Guide de l'Employeur](#) (ce guide inclut l'Annexe B qui présente toutes les informations requises pour déposer une demande)
- [JCT-CVP critères d'admissibilité pour les employeurs](#)
- [JCT-CVP critères d'admissibilité pour les jeunes diplômés](#)
- [JCT-CVP Critères d'évaluation pour les stages au Canada](#)

Questions?

613-567-0099

jct@musees.ca

This project has been made possible by
the Government of Canada.

Ce projet a été rendu possible grâce au
gouvernement du Canada.

Canada 